

SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 040-200032886-20250214-ORT_DL8_140225-DE



N° 8

Objet : Communication sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte

Le 14 février 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, à Mont-de-Marsan, Salle de 1^{ère} Commission, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Rachel DURQUETY
- Mme Christine FOURNADET
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ

Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :

- M. Jean-Marc LESCOUTE
- M. Serge LASERRE
- Mme Corine DE PASSOS

Etait excusée :

- Mme Sandra TOLLIS

Avait donné procuration :

- M. Damien DELAVOIE à Mme Rachel DURQUETY

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Mathieu SERVILLAT et Mme Marie DUFOURCQ, Chargés d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

de prendre acte de la communication du Président relative aux décisions suivantes prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

- **Marché de services relatif à une mission de bornage et de division cadastrale de la parcelle section ZH n° 51 située sur le territoire de la commune de Oeyregave (ZAC Sud Landes II), selon les conditions suivantes :**
 - **Titulaire :** Agence PREMIER PLAN – 158 route de Bayonne à PEYREHORADE (40300)
 - **Nature des prestations :** réalisation d'un bornage amiable, de reconnaissance des limites, d'un plan de bornage et d'un document modificatif du parcellaire cadastral de la parcelle cadastrée section ZH n° 51 située sur le territoire de la commune de Oeyregave (ZAC Sud Landes II)
 - **Montant total :** 2 094,00 €
 - Devis signé pour accord le 30 octobre 2024
- **Marché de services relatif à la réalisation d'une étude préalable agricole dans le cadre de l'extension de la zone d'activités économiques « Sud Landes » à Oeyregave et Hastingues, selon les conditions suivantes :**
 - **Proposition de la SATEL** en date du 12 décembre 2024
 - **Titulaire :** Chambre d'Agriculture des Landes – Cité Galliane – BP 279 à MONT-DE-MARSAN (40005)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'une étude préalable agricole sur l'emprise de la ZAC Sud Landes II
 - **Montant HT :** 9 570.00 €
 - Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 19 décembre 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON